

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

2 FEVRIER 2017

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Adhésion de la Ville à
l'association des
collectivités publiques
utilisatrices de systèmes
intertechnique**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 3 février 2017
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 3 février 2017
et qu'il est donc exécutoire.

Le 3 février 2017

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix sept, le 2 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 26 janvier deux mille dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Madame CERIGHELLI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur JOUSSE à Monsieur LAMY
Madame AGUINET à Madame de CIDRAC

Etait absente :

Madame ROULY

Secrétaire de séance :

Madame MACE

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20170202-17-A-14-DE
Date de télétransmission : 03/02/2017
Date de réception préfecture : 03/02/2017

N° DE DOSSIER : 17 A 14

OBJET : ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES
PUBLIQUES UTILISATRICES DE SYSTEMES INTERTECHNIQUE

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'Association des Collectivités Publiques Utilisatrices de Systèmes Intertechnique (ACPUSI) permet de partager des retours d'expériences sur l'utilisation du logiciel financier CIVIL FINANCES, d'échanger des modèles de documents, de participer à des ateliers et groupes de travaux et d'améliorer ainsi les processus par une meilleure exploitation de cet outil.

L'adhésion ouvre droit à une téléformation gratuite de deux heures et à des remises sur des prestations et acquisitions de l'éditeur de CIRIL, sachant que la Ville prévoit d'acquérir sur 2017 de nouveaux modules pour son logiciel financier.

L'association permet de mutualiser les demandes d'amélioration du logiciel auprès de son éditeur afin d'optimiser leurs prises en compte.

Le coût annuel de l'adhésion pour 2017 s'élève à 730 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer à cette association et à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le Maire à adhérer à l'Association des Collectivités Publiques Utilisatrices de Systèmes Intertechnique et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye